

Comment adhérer au syndicat

Quand régler sa cotisation ?

La cotisation couvre l'année scolaire ; c'est donc dès septembre qu'elle se paie.

Comment payer sa cotisation ?

1) Compléter le [bulletin d'adhésion](#)

2) Déterminer le montant de la cotisation à l'aide du [barème](#).

3) Choisir un mode de paiement :

- En une fois par chèque adressé, avec le [bulletin d'adhésion](#), au trésorier académique et libellé au nom du syndicat de l'Administration et de l'Intendance.

- En six fois par [prélèvements automatiques](#) sur votre compte aux 5 janvier, février, mars, avril, mai, juin 2016.

* Si vous optez pour la **PREMIERE FOIS** pour ce mode de paiement, vous devez adresser votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (anciennement "autorisation de prélèvement" dûment remplis, accompagnés d'un RIB, directement au siège national avant le 30 novembre 2015 : **Syndicat A & I - UNSA - Gestion des prélèvements - Tour Essor 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN**

* Si vous payez **DEJA** par prélèvement, il sera automatiquement renouvelé, à partir du 5 janvier 2016 mais vous pouvez l'annuler par simple lettre adressée au trésorier général avant le 31 octobre 2015. (Syndicat A & I - UNSA - Tour Essor 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN).

ATTENTION : Si vous changez de coordonnées bancaires vous êtes considérés comme **1ère adhésion par prélèvement**. Il convient donc d'adresser votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (anciennement "autorisation de prélèvement" dûment remplis, accompagnés d'un RIB, directement au siège national avant le 30 novembre 2015.

N'oubliez pas de signaler le plus tôt possible tout changement de situation (adresse, nom, promotion, etc.) à l'aide du [formulaire de changement de situation](#).